

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE:

16 francs pour trois mois,

32 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

No. 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



# LE CENSEUR,

## JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE:

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n. 64 au 1er.

A PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUE-DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 15 octobre 1842.

INDUSTRIE MÉTALLURGIQUE. — FERS.

(1er article.)

L'union douanière entre la Belgique et la France, depuis que les négociations sont reprises entre les deux gouvernements, a donné lieu à une polémique assez vive entre les principaux organes de la publicité française. Certains intérêts privés se sont émus et n'ont pas peu contribué à rendre le débat plus vif et plus animé. Dans cette guerre ardente des tarifs protecteurs contre les idées de progrès et de liberté commerciale qui distinguent notre époque, nous même temps qu'elles posent les principes et les bases sur lesquels les nations doivent s'appuyer pour inaugurer la nouvelle ère sociale, pour organiser pacifiquement et heureusement pour tous les travaux de la paix, nous avons pris le parti du progrès et de la civilisation. Nous combattons des tendances qui, si elles venaient à suborner notre esprit national, nous auraient bientôt fait rétrograder, sous l'impulsion du système protecteur et prohibitif, vers les époques d'enfance industrielle.

Quelques organes de la presse, entre autres le *Constitutionnel*, ont considéré comme une témérité, dans l'état actuel de nos relations avec la Belgique, le projet d'alliance commerciale dont s'occupe derechef le gouvernement français. En cela ils ont obéi à une susceptibilité nationale honorable et parfaitement juste et légitime; mais c'est en porter beaucoup trop loin le sentiment que de repousser, sans un motif plus sérieux, un acte que nous considérons, nous, comme l'initiation de la politique nouvelle dans laquelle la France est tenue de s'engager avec prudence et sagesse sans doute, mais avec résolution. Elle doit obéir aux nécessités et aux besoins nouveaux qui dominent les sociétés modernes, pour avancer dans la carrière du progrès. D'autres, le *Commerce* particulièrement, ont vu dans le projet de l'union commerciale avec la Belgique « une intrigue tramée contre l'industrie et les intérêts les plus chers du pays. » A les entendre, la Belgique avec son marché de 4 millions d'hommes et sa production aura bientôt absorbé notre marché de 35 millions de consommateurs et de producteurs. « Elle l'englobera de ses fers, de ses houilles, de ses draps, de ses toiles et de ses armes; la plus grande partie du numéraire français se reversera, dans un temps donné, sur la Belgique, et la somme du travail diminuera en France en augmentant dans ce pays. »

Il faut être placé sous le coup d'une préoccupation bien vive et bien impérieuse pour se représenter un pays doté comme la France d'un sol riche et varié, éminemment productif, réunissant tous les grands éléments intérieurs et extérieurs de prospérité, réuni, avec son génie actif et créateur et ses 35 millions d'hommes, à se croiser quelque jour les bras devant les victoires et les conquêtes industrielles de la Belgique. Nous ne voulons rien ôter à ce peuple de ses qualités et de ses aptitudes; nous reconnaissons tout le monde qu'il s'est conquis dans le travail une place d'honneur. Nous y voyons le sujet d'une nécessaire et noble émulation pour nous, mais non, assurément, une raison de punir par des moyens barbares la Belgique d'avoir trouvé dans son sol et dans l'action vigoureusement combinée de ses capitaux les éléments de la prospérité à laquelle elle est aujourd'hui parvenue. Que craignez-vous d'un propriétaire qui, voyant sur le champ de son sol la récolte plus abondante que sur le sien, lui ferait un don du privilège que la nature ou un laboureur mieux dirigé lui aurait acquis, et qui vous montrerait cette différence comme un

malheur public? Certainement vous diriez de cet homme qu'il est un méchant ou un fou, et vous n'auriez garde d'épouser ses mauvaises passions ou sa folie.

La question qui domine dans ce débat, c'est avant tout la question de notre industrie métallurgique. C'est à son intention et pour son bien personnel que l'on fait entendre à l'envi des chants de mort et des paroles d'opposition à l'égard de l'association douanière avec la Belgique. Or, a dit récemment le *Courrier français*, « à prendre cette industrie au point où elle est arrivée, on trouve que les grandes usines qui sont montées pour fabriquer des rails peuvent les livrer sans perte dans les prix de 250 à 280 francs la tonne. Les usines belges ne produiraient guère au-dessous de 210 à 230 francs, et les usines du pays de Galles sont les seules en Angleterre qui donnent le fer des rails à 150 ou 180 fr.; dans le comté de Stafford, les rails coûtent aussi cher qu'à Decazeville ou au Creuzot. »

Jusqu'ici nous avons prohibé la fonte moulée, le fer forgé en massiaux, le fer ouvré, les fers à cheval, les armes, la coutellerie. D'autre part, notre industrie des fers est encore défendue par des droits protecteurs qui ne s'élèvent pas à moins de 30 francs par cent kilogrammes sur les fers traités à la houille et au laminé, de 32 fr. sur les fers au bois, et, en moyenne, de 60 fr. sur les fers filés, laminés, étamés, et sur la tôle. Le tarif belge n'est que de 12 fr. 72 cent. par cent kilogrammes, et il suffit cependant à paralyser la concurrence anglaise. Malgré les entraves excessives que nous opposons à l'industrie similaire étrangère, entraves qui équivalent presque à la prohibition absolue, nous lui demandons plus de 30 millions de kilogrammes de fer et d'acier fondu, fondu, forgé ou laminé. Sur ce chiffre nous prenons annuellement à l'Allemagne 250,000 kilogrammes d'outils, tels que limes, scies, faulx, etc., en même temps que nous recevons d'elle 2,700,000 kilogrammes de fer et d'acier battu, sur lesquels 800,000 kilogrammes environ sont consommés chez nous et le reste réexporté en Suisse. Selon M. Eugène Flachet (*Dictionnaire du Commerce*, avril 1837), notre consommation en fonte belge s'élevait en 1835 à 5,600,000 kilogrammes pour celle d'Angleterre, à 8,500,000 pour celle de Prusse, et pour celle d'Allemagne à 2,000,000; à 5,250,000 kilogrammes de fer de Suède et à 350,000 de fer de Russie.

On voit par cet état de choses, si exclusif cependant des échanges internationaux, combien il y aurait de déraison de la part des maîtres de forges à convoiter, par le maintien et au besoin par l'élévation des tarifs protecteurs et prohibitifs, l'approvisionnement tout entier de notre marché national. Il est bien évident que cette manœuvre aboutirait à nous priver de produits absolument nécessaires aux intérêts divers de notre production et de notre consommation agricoles et manufacturières, à restreindre de plus en plus notre mouvement commercial et nos échanges internationaux.

Déjà nos usines tendent à élever le prix d'ailleurs considérable de nos rails, à entraver par conséquent le développement de nos voies nouvelles de communication. D'autre part nous avons vu, comme l'a fait remarquer fort à propos le *Courrier français*, la compagnie du chemin de fer de Rouen annoncer à ses actionnaires qu'elle aurait pu ouvrir son chemin dès le mois de mars prochain si elle n'avait pas été dans la dure nécessité d'attendre les conventions de ses fournisseurs de rails. On peut en conclure hardiment, à moins de se placer au seul point de vue de l'intérêt de MM. les maîtres de forges, que notre industrie métallurgique a

besoin à la fois et du concours et de la concurrence extérieure pour ne pas compromettre les intérêts généraux de notre industrie nationale qui souffre aujourd'hui beaucoup trop du régime protecteur et prohibitif.

On lit dans la Presse :

« Le tableau statistique de la juridiction criminelle présente pour l'année 1840, sur la moyenne des années précédentes, une augmentation de 225 affaires criminelles et de 10,000 corrections, soit 4 0/0 pour les premières et 7 0/0 pour les secondes. Le nombre des crimes contre les personnes est le seul qui ait diminué; mais les faux, les escroqueries, les vols avec ou sans escalade se sont notablement multipliés. »

Ces faits posés, la *Presse* examine la question de savoir si le développement de l'instruction amènera des modifications heureuses dans la moralité des classes inférieures; elle ajoute qu'il ne faut pas s'aveugler sur la valeur de son influence moralisante. Nous sommes parfaitement de son avis.

Les lumières répandues dans la société ne sont pas suffisantes pour y faire régner l'harmonie et pour en extirper les vices. Eclairer les hommes n'est qu'une des obligations qui sont imposées aux gouvernements; il faut aussi les moraliser et leur épargner les angoisses de la faim, cette mauvaise conseillère. La *Presse* le comprend aussi; mais, en face de cette obligation, elle se sent peu à l'aise et se garde bien d'entrer d'une manière sérieuse dans l'examen des moyens à employer pour que tous les membres de la société française puissent trouver par leur travail la satisfaction de leurs besoins les plus indispensables. Ce n'est pas le tout de dire légèrement et avec un ton dégagé qu'il faut préparer une issue et des moyens de travail aux prolétaires, c'est cette issue qu'il faut frayer, ce sont ces moyens de travail qu'il faut discuter.

Le mot d'organisation du travail peut bien produire certain effet dans une colonne de journal, mais pour les gens sensés il est sans portée si on n'en donne pas la définition et si on n'en indique pas les conséquences. Nous avons souvent signalé la jactance de certains journaux à l'endroit de cette grave question de la réforme sociale; nous ne cesserons pas de le faire tant que nous ne les verrons pas produire des actes sérieux, et nous les montrons sans cesse comme des baladins qui veulent amuser le public, rien de plus.

Il paraît que le parti républicain fait de grands progrès en Espagne, car les journaux d'un certain libéralisme croient devoir essayer de conjurer les dangers qui s'attacheraient à un mouvement de ce parti, qui sans doute ne réussirait pas encore aujourd'hui. Voici au surplus comment s'exprime le *Constitutionnel* du 5 :

La ferme résolution du cabinet des Tuileries d'intervenir dans la question intérieure de l'Espagne était évidente. Il avait fomenté dans ce but la faction; mais deux événements vinrent paralyser ce machiavélisme : la venue de Zurbarán, qui purgea de factieux la province de Gironne, et la mort du duc d'Orléans, qui fit disparaître tout intérêt diplomatique devant un intérêt plus grand et les dangers qui menaçaient le trône. Mais, aujourd'hui que ces dangers sont conjurés, M. Guizot revient à sa vieille politique. Des préparatifs sont faits, des conférences ont lieu, des chefs sont désignés, l'argent sème la corruption au dehors comme au dedans de la Péninsule. Dans cet état de choses, un mouvement républicain ou en faveur de la constitution de 1812 servirait parfaitement les vues du gouvernement français. L'Europe alarmée en appellerait à un nouveau congrès de Vérone, et M. Guizot enverrait en Espagne un autre duc d'Angoulême pour y opérer une restauration analogue à celle de 1823.

### FEUILLETON DU CENSEUR.

#### LE CARDINAL, LE MINISTRE D'ÉTAT ET LE MÉDECIN DU ROI.

C'était avant la révolution française, à l'époque où la plupart des cardinaux étaient fermés à quiconque n'était pas né gentilhomme. Il y avait dans un petit village, non loin de Paris, un joyeux cabaret où d'ordinaire s'arrêtaient tous les voyageurs à pied qui venaient du Midi, et se reposaient dans cette modeste hôtellerie comme pour reprendre haleine avant d'entrer dans Paris, le point de départ de tant de jeunes imprudents qui prennent le chemin le plus long pour arriver à la fortune et au bonheur.

Par une belle matinée toute chantante et toute épanouie du mois d'avril, un jeune homme de seize à dix-huit ans, le bel âge! d'une haute taille, d'un visage mâle et beau, se présentait à la porte du cabaret pour prendre son repas du matin. Toute la personne de ce jeune homme respirait la force et la santé. Son grand œil noir était plein de feu; sa bouche souriait encore de ce premier sourire de la jeunesse, si franc et si naturel, qui va peu à peu s'amoindrissant à mesure que le jeune homme devient homme. Il entra de bonne heure dans la maison, et dit à son hôte :

— Donnez-moi à déjeuner, ma belle hôtesse; je marche depuis le point du jour, et tel que vous me voyez, j'ai grand soif et grand faim.

— Comme il achevait ces paroles entra dans le même cabaret un autre jeune homme d'une apparence plus frêle et plus enfantine que le premier venu. Il arrivait à pied, lui aussi; il paraissait déjà plus fatigué. Sa taille était petite, son visage blanc et rose; il avait la voix et les mains d'un jeune fille.

— Madame, dit-il en entrant d'une façon modeste, voulez-vous me donner à déjeuner, s'il vous plaît?

— A ces mots le grand jeune homme, le premier venu, s'avançant d'un air cordial vers le jeune voyageur :

— Monsieur, lui dit-il, si vous voulez, nous prendrons notre repas ensemble. Vous êtes un voyageur comme moi, à pied comme moi; vous avez faim comme moi; vous allez à Paris comme moi. Mettons-nous donc tous deux à la même table; nous paierons tous deux le même écot; nous nous en irons à la même heure; moi à la vôtre; puis nous entrerons ensemble à Paris, nous nous donnerons une poignée de mains, et chacun cherchera la fortune de son côté. Acceptez-vous?

— Le petit jeune homme, toujours avec sa même voix flûtée, répondit modestement :

— Vous me faites beaucoup d'honneur, Monsieur, et j'accepte avec plaisir.

— Et dans la jeunesse tant de charmes, cela est si aimable et si doux de voir s'élever un jeune homme dans la vie, l'âme et le cœur en avant, et les plus indifférents se laissant aller à ce calme irrésistible.

Certes, l'hôtesse du cabaret était habituée à recevoir bien des voyageurs; elle les servait de son mieux, chacun à son tour. Ce jour-là, les premiers qu'elle servit furent les deux jeunes gens à pied. Un instant suffit pour dresser une table à la meilleure place, devant la fenêtre qui donne sur la route; un instant suffit pour préparer leur repas, de gros vin, de gros pain, une omelette au lard, et le reste. Ils furent servis comme des rois; ils avaient pour eux la plus belle des royautés, la jeunesse! Royauté irrésistible, celle-là! et qui se transmet du père au fils, sans que le fils ou le père ait à redouter l'usurpation.

Ils venaient de se mettre à table, et déjà ils portaient leurs mains sur le plat fumant, et déjà leur pain était coupé, et déjà leurs verres étaient remplis, quand tout à-coup un troisième voyageur passa sa tête par la fenêtre et se mit à les regarder. C'était un bon gros jeune homme brun, d'une physionomie calme et grave; il était aussi loin de la pétulance du premier arrivé que de la timidité du second. Il avait déjà l'attitude d'un homme et les pensées d'un homme. Vous dire qu'il était beau, c'est inutile; on est toujours beau quand on a quinze ans, un front qui sait rougir, et sur ce noble front d'épais cheveux bruns ou blonds qui descendent en boucles flottantes. Mais revenons à notre troisième voyageur.

— Messieurs, dit-il aux deux premiers qui étaient à table, pourquoi ne pas attendre un pauvre diable comme vous, qui voyage et qui a faim? M'est avis que je fais bien d'arriver à cette heure : il n'aurait guère été temps plus tard, et force m'eût été de me contenter des coquilles de cette magnifique omelette fumante, qui, Dieu me pardonne, sent d'une lieue une omelette au lard.

A peine il eut parlé, que le grand jeune homme, toujours avec le même sourire, lui tendit la main et son verre par la fenêtre; le gros brun prit le verre et la main; il vida le verre, après quoi il lâcha la main de son nouveau compagnon, puis il entra dans l'auberge et se mit à table à l'autre bout. Le petit jeune homme fluet était au milieu, tout étonné qu'on pût faire si vite de si belles et agréables connaissances sur le grand chemin de Paris.

Je vous laisse à penser si le repas fut fêté par ces trois jeunes gens, dont l'appétit était aiguisé autant par la marche qu'ils avaient faite que par l'air vif du matin. Le premier moment fut donc terriblement silencieux : on n'entendait que le bruit du couteau et de la fourchette, charmant duo auquel répondait le choc des verres. Il fallait les voir! Le petit mangeait autant que les autres, et, à le voir porter les mains au plat, un observateur aurait pu facilement assurer que celui-là, malgré sa timidité apparente, saurait bien faire sa part dans le partage de la fortune et des honneurs.

Le repas fut court, comme tous les bons repas. Après le repas, on se mit en route; tous les trois ils se rendaient à Paris, et ils suivaient le même chemin tous les trois.

D'abord les deux plus forts voulurent ralentir leur pas, par déférence pour le plus faible; mais celui-ci leur eut bientôt montré que, tout faible qu'il paraissait être, il n'était pas moins disposé à marcher en avant : ils firent donc la route d'un bon pas.

Arrivés à la barrière de Paris, ils s'arrêtèrent d'un commun accord. Jus-

que-là la conversation avait été vive, légère, animée et plaisante, ce que peut être une conversation de bonne humeur entre trois jeunes gens bien disposés qui font route par un beau jour de printemps; mais, arrivés là, ils devinrent tous les trois graves et pensifs. Le moment était venu de se séparer.

Ce fut encore le premier voyageur, le plus grand des trois, qui prit la parole :

— Moi, dit-il aux deux autres, je m'appelle Portal; j'arrive à Paris pour être membre de l'Académie des Sciences et premier médecin du roi.

— Moi, dit l'autre, le gros brun, j'arrive à Paris pour être avocat-général.

Cela dit, ils attendirent la réponse du petit bonhomme blond et fluet.

— Moi, dit-il toujours avec sa douce voix et son air timide, je suis aussi riche que vous, messieurs; j'arrive à Paris pour être membre de l'Académie française et cardinal.

— En ce cas, dirent les deux autres en ôtant gravement leurs chapeaux, c'est à vous à passer le premier, monseigneur!

Au même instant, les cloches de l'église voisine jetaient leur volée sonore dans les airs.

Et ils entrèrent dans Paris.

Or, voyez ce que peuvent devenir des hommes de courage et d'esprit! Ces trois jeunes gens avaient dit vrai : ils arrivèrent aux plus hautes destinées. L'un fut d'abord l'abbé Maury, grand orateur, grand philosophe, grand défenseur du roi Louis XVI; il est mort membre de l'Académie française et cardinal de l'église catholique; il est mort chargé d'honneurs et de respect.

L'autre est devenu en effet le comte Treillard, ministre d'état, homme d'esprit, aimé et estimé de l'empereur, et, dans cette haute position, il avait su garder toute l'estime de ses concitoyens; il vit toujours et se souvient encore de cette grande entrée dans Paris.

Enfin le grand et joyeux jeune homme, qui avait nom Portal, n'a pas manqué à sa vocation et à sa destinée, non plus que ses deux confrères. Il a été une des gloires de la médecine; il a fait faire de grands progrès à l'art de guérir; il a été le médecin des grands et des petits, du riche et du pauvre. Tous les honneurs de la science lui sont venus les uns après les autres : membre de l'Académie, professeur, il était tout, excepté le premier médecin du roi; il a attendu bien long-temps.

Louis XVI, le roi de France, quand Portal n'était qu'un étudiant en médecine, mourut sur l'échafaud; la République n'avait pas de médecin, l'empereur en avait un qui était son ami; d'ailleurs Portal n'avait pas dit qu'il serait médecin d'un empereur, mais d'un roi.

Il a été médecin du roi Louis XVIII.

M. Portal est mort chargé d'honneurs et entouré d'amis. J'ai entendu son oraison funèbre à l'Académie des Sciences, dont il était l'orgueil, et cette anecdote m'a si fort intéressé que je l'ai retenue dans ses moindres détails pour la raconter.

(Journal des travaux publics.)

Nous ne relèverons qu'un mot dans cette note, où les faits sont plus vrais que les conséquences qu'on en tire : c'est l'éloge qu'on fait de Zurbano, ce Bugeaud espagnol. Un gouvernement ne saurait se fortifier, quoi qu'en disent ses partisans, en employant un tel homme en temps de paix ; et c'est la rougeur au front que nous mentionnons l'apathie de notre ministère, qui se tient si tranquille en présence de l'insulte qui a été faite dernièrement à un Français. Mais, nous ne saurions trop le répéter, pourquoi, en un tel cas, sommes-nous sans ambassadeur à Madrid ?

Paris, le 12 octobre 1842.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Nous apprenons par les journaux belges que M. Bineau, ingénieur en chef des mines et député d'Angers, est en ce moment en Belgique.

M. Bineau est absent de Paris depuis six semaines ; il s'est l'abord rendu en Angleterre pour y recueillir des documents sur la situation présente des chemins de fer dans ce pays. C'est une étude que M. Bineau a déjà faite en 1836 ou 1837, étude qui lui a fourni le sujet d'un des meilleurs ouvrages que nous possédions sur les chemins de fer ; les grands progrès accomplis depuis cette époque par les rails-ways anglais ont nécessité de sa part un nouveau voyage et un nouvel examen.

La cour royale de Rennes, statuant en matière électorale, a de nouveau consacré le principe que tout citoyen a le droit de transférer son domicile politique dans l'arrondissement où il paie une contribution, quelque minime qu'elle soit ; et, faisant application de ce principe, elle a réformé un arrêté du préfet de la Loire-Inférieure qui avait rejeté la demande d'un électeur de l'arrondissement de Paimbœuf, sous prétexte que l'achat d'une parcelle de terrain, pour laquelle il ne payait que 15 c. de contribution, n'était pas sérieux.

Cette décision est conforme à la jurisprudence admise par la cour de cassation.

M. Lévesque, président du tribunal civil de Soissons, qui a montré, lors des élections générales, un zèle et une activité si remarquables en faveur de M. Paillet, candidat ministériel, vient de recevoir la décoration de la Légion d'Honneur.

Il y a quelques jours le tribunal de police correctionnelle (7<sup>e</sup> chambre) a prononcé un jugement qui intéresse les chasseurs, en acquittant un chasseur traduit à sa barre ; il a admis que le passage dans des champs de pommes de terre, même couverts de leur récolte, ne pouvait causer aucun préjudice.

Le préfet du Nord ne voulait pas permettre aux gardes nationaux du département de se rendre en armes à la fête commémorative du siège de Lille ; mais un moyen terme a été imaginé depuis, et c'est l'Echo de la frontière qui en donne connaissance.

Nous apprenons que, sur la demande de M. le maire de Lille, et après des renseignements fournis par les différentes autorités locales du département, M. le ministre de l'intérieur a autorisé M. le préfet du Nord à permettre à MM. les gardes nationaux de paraître en armes à la fête de Lille. Seulement M. le ministre, pour observer les prescriptions de la loi, exige que les fusils soient envoyés à Lille dans des caisses ; ils seront remis aux députations de gardes nationaux au moment où elles entreront en ville, et, aussitôt après la revue, MM. les gardes nationaux feront la remise de leurs armes qui seront renvoyées dans les différentes localités.

Il y a quelque chose de bien mesquin dans de telles prescriptions, et il y a bien de la maladresse à se montrer si strictement observateur des formes alors qu'il s'agit d'une commémoration d'un haut caractère national, tandis qu'on n'a jamais élevé de telles difficultés pour des cérémonies de cour.

Nous lisons dans la Sentinelle de la Marine, journal ministériel de Toulon :

Des lettres particulières de Paris annoncent la mise en retraite de quatre commissaires de marine, cinq sous-commissaires et deux commis principaux.

Elles ajoutent qu'une ordonnance, en ce moment à la signature royale, doit paraître le 15 de ce mois, et qu'elle détermine le nombre des vaisseaux qui resteront armés ou qui seront mis en commission de port.

On lit dans le Progrès de Rennes :

Le 9 de ce mois les musiciens de la Belle-Poule ont passé par Rennes pour se rendre à Brest ; les équipages du prince de Joinville et plusieurs fourgons ont traversé le 10 notre ville, se rendant à Brest.

On lit dans le Mémorial de la Sambre :

Il se consomme à Paris pour les chemins de fer une grande quantité de coke, et cet emploi va devenir immense par suite des nouvelles lignes qui vont bientôt être livrées à la circulation, comme les lignes de Paris à Orléans et de Paris à Rouen. Ce coke est fourni en grande partie par les usines établies à Denain ; il en arrive aussi un peu de Mons. Les prix sont très-bons, car on en vend aux chemins de fer à 48 f. par 1,000 kilog. Notre bassin de Charleroi est on ne peut mieux placé pour fournir à cette importante consommation, car le prix du coke étant ici aux houillères d'environ 17 f. 50 c. à 18 f., le fret sur Paris de 20 à 21 f., les droits d'entrée de 3 f. 20 c. par 1,000 kilog., il s'ensuit que l'on pourrait vendre à 45 à 50 f. les 1,000 kilog. ce qui ne reviendrait qu'à 41 ou 43 f., peut-être encore moins. Ces renseignements nous paraissent importants et assez ositifs pour engager nos propriétaires de houillères à profiter de ce nouveau débouché.

La chancellerie de Vienne (Autriche) a adopté un règlement concernant le travail des enfants dans les manufactures. Nous le ranscrirons, afin que les personnes qui s'occupent de cette question si intéressante puissent comparer ce règlement avec la loi faite il y a deux ans par notre chambre des députés.

1<sup>o</sup> L'âge où la jeunesse des deux sexes peut être employée aux travaux dans les manufactures est fixé à douze ans.

2<sup>o</sup> Il n'y aura d'exception qu'à l'égard des enfants de neuf ans qui pendant trois ans auront suivi un enseignement religieux et fréquenté les écoles ; mais, aussi longtemps que ces enfants seront dans l'âge où ils doivent fréquenter les écoles, les fabricants devront veiller à leur éducation et s'adjointre des ministres du culte, sans que pour cela leur travail puisse être entravé.

3<sup>o</sup> Pour les enfants de neuf à douze ans, le maximum du temps du travail est fixé à dix heures par jour, et de douze à seize ans, à douze heures ; mais il y aura une heure d'intervalle. La nuit, c'est-à-dire de neuf heures du soir à trois heures du matin, les enfants au-dessous de seize ans ne travailleront pas.

4<sup>o</sup> Les fabricants doivent prévenir tout désordre et tout scandale dans les ateliers de la part des ouvriers adultes.

5<sup>o</sup> Les fabricants tiendront un registre portant les noms, l'âge des enfants, l'époque de leur entrée dans la fabrique et leur demeure. Ce registre sera présenté à l'autorité et au ministre du culte à la première réquisition.

6<sup>o</sup> Toute contravention sera punie d'une amende de deux florins à cent florins, et, en cas de récidive, l'emploi d'enfants au-dessous de douze ans pourra être interdit.

7<sup>o</sup> Les autorités sont chargées de veiller à l'exécution du présent règlement.

On lit dans le Courrier du Bas-Rhin :

Le congrès scientifique de Strasbourg a terminé ses travaux dans la séance générale de dimanche. Nous ne chercherons pas en ce moment à faire ressortir tous les avantages de cette réunion scientifique, toute l'influence qu'elle exercera sur les relations futures de la France et de l'Allemagne. Les savants allemands ont appris à estimer et à honorer la science française, comme les savants français ont su apprécier l'Allemagne, avec laquelle ils se trouvaient en contact pour ainsi dire direct.

Il résulte d'un travail statistique présenté par M. Silbermann, un des secrétaires-généraux adjoints, avant la clôture de la séance, que le nombre des personnes qui ont envoyé par écrit leur adhésion à la dixième session du congrès est de 1,457.

Celui des membres qui ont retiré leur carte et qui ont assisté aux séances est de 1,003, dont 490 habitants de Strasbourg et 518 étrangers à la ville. Ces derniers se divisent ainsi d'après leur nationalité : Français, 309 ; Allemands, 139 ; Suisses, 33 ; Italiens, 41 ; Anglais, 6 ; Belges, 5 ; Russes, 5 ; Hongrois, 3 ; Polonais, 2 ; Suédois, 1 ; Norvégien, 1 ; Hollandais, 1 ; Espagnol, 1 ; Américain des Etats-Unis, 1.

Les sociétés savantes qui ont envoyé leur adhésion sont au nombre de 45. Le congrès a eu onze jours de travaux actifs. Dans ces onze jours, il y a eu 11 séances générales et 89 séances de sections.

Il a été donné lecture de 103 mémoires sur différentes questions du programme, indépendamment d'une foule de notices moins importantes.

Enfin, avant de se séparer, l'assemblée a décidé la formation d'une Société encyclopédique des bords du Rhin, qui aura son siège principal à Strasbourg, et à laquelle seront invitées à prendre part les villes et universités d'Allemagne et de France, situées dans un cercle rapproché, Metz, Nancy, Besançon, Mulhouse, Fribourg, Heidelberg, Mayence, Bonn.

Nous avons rapporté, dit le National, que la longueur totale des lignes de chemin de fer ouvertes en France est en ce moment de 748 kilomètres ; en voici le tableau exact :

|                                                                                                        | Longueurs. |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| 1 <sup>o</sup> De Lyon à Saint-Etienne, par Givors et Rive-de-Gier . . . . .                           | 58 kil.    |
| 2 <sup>o</sup> De Saint-Etienne à Andrézieux . . . . .                                                 | 22         |
| 3 <sup>o</sup> D'Andrézieux à Roanne . . . . .                                                         | 67         |
| 4 <sup>o</sup> Embranchement sur cette route de Montbrison à Montbrison . . . . .                      | 16         |
| 5 <sup>o</sup> De Paris à Saint-Germain . . . . .                                                      | 19         |
| 6 <sup>o</sup> De Paris à Versailles (rive droite), embranchement sur celui de Saint-Germain . . . . . | 19         |
| 7 <sup>o</sup> De Paris à Versailles (rive gauche) . . . . .                                           | 17         |
| 8 <sup>o</sup> De Mulhausen à Thann . . . . .                                                          | 10         |
| 9 <sup>o</sup> De Strasbourg à Bâle . . . . .                                                          | 140        |
| 10 <sup>o</sup> Du département du Gard, des mines de la Grand-Combe à Nîmes par Alais . . . . .        | 64         |
| 11 <sup>o</sup> De Nîmes à Beaucaire . . . . .                                                         | 24         |
| 12 <sup>o</sup> De Cette à Montpellier . . . . .                                                       | 27         |
| 13 <sup>o</sup> De Bordeaux à la Teste de Buch . . . . .                                               | 51         |
| 14 <sup>o</sup> De Paris à Orléans . . . . .                                                           | 26         |
| 15 <sup>o</sup> De Nîmes à Montpellier . . . . .                                                       | 50         |
| 16 <sup>o</sup> De Lille à la frontière belge et de Valenciennes à cette même frontière . . . . .      | 28         |

Chemins pour services particuliers.

|                                                    |    |
|----------------------------------------------------|----|
| D'Epinal au canal de Bourgogne . . . . .           | 28 |
| D'Epinal au canal du Centre . . . . .              | 25 |
| De Villers-Cotterets au Port-aux-Perches . . . . . | 8  |
| De Denain à Saint-Waast . . . . .                  | 9  |
| De Denain à Abbeville . . . . .                    | 5  |
| Du Montet-aux-Moines à l'Allier . . . . .          | 25 |
| Du Creuzot au canal du Centre . . . . .            | 10 |

Il n'est pas sans intérêt et sans utilité de jeter un coup d'œil sur le mouvement de la navigation anglaise en 1841 et de le comparer au mouvement de navigation française.

En 1841, les ports d'Angleterre ont reçu ou expédié 42,719 navires, jaugeant ensemble 7 millions 525,585 tonneaux. Ces chiffres avaient été en 1840 de 42,435 navires et de 7,497,833 tonneaux. L'accroissement est peu considérable ; mais il faut dire que l'année précédente il avait été de 882,000 tonneaux. Toutefois, il y a accroissement.

Les ports de France, en 1840, ont expédié ou reçu 2,896,000 tonneaux. En 1839, le chiffre avait été de 2,930,000 tonneaux. La diminution est faible à la vérité. Toutefois, il y a en diminution.

Jusqu'ici, à part l'énorme infériorité numérique de notre tonnage, la comparaison est peu significative ; mais elle devient éminemment triste quand on examine la part respective que la marine de chaque puissance a prise dans le mouvement général.

En Angleterre, sur 7,525,585 tonneaux, les navires nationaux en ont transporté 5,525,429, soit la proportion de 74 à 26 ou les trois quarts.

En France, sur 2,896,000 tonneaux, nos bâtiments emportent seulement 1,200,000 tonneaux, soit la proportion de 42 à 58, ou un peu plus de deux cinquièmes.

Or, tandis que pour l'Angleterre les résultats de l'année précédente présentent exactement les mêmes rapports et indiquent que le mouvement de la navigation nationale n'a rien perdu, en France le même examen donne, pour la proportion de la part prise par la navigation nationale dans le tonnage général, 46 à 54, ce qui démontre que dans l'espace d'un an les navires étrangers nous ont enlevé un vingt-cinquième des transports qui étaient en notre possession.

Les chiffres que nous venons d'exposer sont ceux qu'il faut consulter, si, la disproportion absolue des deux marines une fois admise, on ne veut que rechercher les résultats relatifs de leurs mouvements respectifs. Nous pourrions nous y arrêter, comme étant les seuls qui portent avec eux la preuve, non de l'infériorité, ce qui n'apprendrait rien que tout l'univers ne sache, mais de la décadence de notre navigation, fait affligeant que toutes les négations du monde n'influeraient pas, et qui, dans l'intérêt du pays, doit être mis incessamment et sans relâche sous les yeux du gouvernement et des chambres, que ces vérités offusquent, parce qu'elles gênent dans l'exécution des plans qui demandent le sacrifice des intérêts maritimes.

C'est donc uniquement à titre de renseignements que nous allons entrer dans quelques derniers détails sur le mouvement de la navigation anglaise.

En 1841, le mouvement du cabotage en Angleterre donnait le chiffre considérable de 22,184,047 tonneaux. En 1840, il ne s'élevait en France qu'à la quantité de 2,314,735 tonneaux ; c'est précisément le dixième. La moyenne de la capacité des bâtiments employés au cabotage anglais est de 80 tonneaux. En France, elle ne s'élève pas au-delà de 27 tonneaux.

L'effectif de la marine marchande anglaise comprenait, en 1840, 28,692 navires, jaugeant ensemble 3,311,528 tonneaux. La France possédait, à la même époque, 15,600 bâtiments, dont le tonnage ne dépassait pas 662,600. Une remarque à laquelle ces chiffres donnent lieu, et qui n'est pas sans intérêt, c'est que, tandis que le nombre de nos navires représente à peu près la moitié de ceux que possède la Grande-Bretagne, le chiffre de leur tonnage équivaut à peine au cinquième de celui que réunissent les bâtiments anglais.

(Journal du Havre.)

On lit dans le National de l'Ouest (Nantes) :

Depuis quelques jours les représentations du Grand-Théâtre sont troublées par des sifflets qui ne s'adressent point aux débutants et qui paraissent être l'effet d'un parti pris de nuire chaque soir aux plaisirs du public. L'opposition que leur manifeste la très-grande majorité des spectateurs ne fait qu'exciter encore l'ardeur des siffleurs. L'autorité, instruite que plusieurs familles sont résolues, pour fréquenter la salle Grasilin, d'attendre qu'on puisse y jouir avec tranquillité des spectacles où l'absence des débuts fait espérer le calme, et ne voulant point nuire au droit qu'a chacun d'exprimer son opinion approbative ou non sur les nouveaux sujets présentés par le directeur, a prescrit aux commissaires de police de dresser, conformément au règlement municipal sur les spectacles, des procès-verbaux contre tous les spectateurs qui siffleraient sans autre motif que celui de troubler les représentations. Une affaire de ce genre doit être plaidée jeudi devant le tribunal de police municipale, siégeant à la mairie.

Récolte générale des cotons aux Etats-Unis pendant l'année commençant le 1<sup>er</sup> septembre 1841 et terminée le 31 août 1842, avec comparaison de l'année précédente.

|                                                                      | 1841-42.        | 1840-41.        |
|----------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|
| New-Orléans, réceptions . . . . .                                    | Balles. 727,658 | Balles. 814,680 |
| Alabama (Mobile), d <sup>o</sup> . . . . .                           | 318,315         | 320,701         |
| Florides, d <sup>o</sup> . . . . .                                   | 114,416         | 93,552          |
| Géorgie, d <sup>o</sup> . . . . .                                    | 232,271         | 148,947         |
| Caroline du Sud, d <sup>o</sup> . . . . .                            | 260,801         | 227,400         |
| Caroline du Nord, d <sup>o</sup> . . . . .                           | 9,737           | 7,865           |
| Virginie, d <sup>o</sup> . . . . .                                   | 19,013          | 20,800          |
| Reçu par terre à Philadelphie et Baltimore, d <sup>o</sup> . . . . . | 2,000           | 1,000           |

|                                          |           |           |
|------------------------------------------|-----------|-----------|
| Récoltes totales des Etats-Unis en 1842. | 1,684,241 |           |
| D <sup>o</sup> en 1841.                  | 1,634,945 | 1,634,945 |

Augmentation en 1842. 49,266

Exportation pour l'étranger :

|                                           | 1841-42. | 1840-41. |
|-------------------------------------------|----------|----------|
| Pour l'Angleterre . . . . .               | 935,631  | 858,742  |
| — la France . . . . .                     | 398,129  | 348,776  |
| — le Nord de l'Europe . . . . .           | 79,956   | 56,279   |
| — divers autres ports étrangers . . . . . | 51,733   | 49,480   |

|                                 |           |           |
|---------------------------------|-----------|-----------|
| Total des exportations en 1842. | 1,465,249 | 1,373,277 |
| Dito en 1841.                   | 1,313,277 |           |

Augmentation en 1842. 151,972

Récolte et consommation des Etats-Unis pendant les années suivantes, par les manufactures.

| Années   | Récoltes totales. | Consommation aux Etats-Unis par les manufactures. |
|----------|-------------------|---------------------------------------------------|
| 1841-42. | B. 1,684,241      | B. 268,487                                        |
| 1840-41. | 1,634,945         | 297,288                                           |
| 1839-40. | 2,177,835         | 295,193                                           |
| 1838-39. | 1,360,532         | 276,018                                           |
| 1837-38. | 1,801,497         | 216,063                                           |
| 1836-37. | 1,412,930         | 222,540                                           |
| 1835-36. | 1,366,725         | 236,733                                           |
| 1834-35. | 1,254,328         | 216,888                                           |
| 1833-34. | 1,205,394         | 196,413                                           |
| 1832-33. | 1,070,438         | 194,412                                           |
| 1831-32. | 987,477           | 173,800                                           |
| 1830-31. | 1,038,948         | 182,142                                           |
| 1829-30. | 976,845           | 126,512                                           |
| 1828-29. | 857,744           | 113,853                                           |
| 1827-28. | 712,000           | 120,593                                           |
| 1826-27. | 937,000           | 103,483                                           |
| 1825-26. | 710,000           | —                                                 |
| 1824-25. | 560,000           | —                                                 |

Résultat de la récolte de 1841-42.

|                                                                           |              |        |
|---------------------------------------------------------------------------|--------------|--------|
| Récoltes totales . . . . .                                                | B. 1,684,241 |        |
| A ajouter : Stocks dans les ports du Sud, 1 <sup>er</sup> septembre 1841. | 27,479       | 72,479 |
| Dito dans les ports du Nord.                                              | 45,000       |        |

B. 1,756,690

|                                                    |           |  |
|----------------------------------------------------|-----------|--|
| A déduire : Exportations pour l'étranger . . . . . | 1,465,249 |  |
| Moins les réceptions du Texas et autres ports étr. | 10,393    |  |

B. 1,454,856

|                                                               |        |        |
|---------------------------------------------------------------|--------|--------|
| Stocks dans les ports du Sud, 1 <sup>er</sup> septembre 1842. | 13,307 | 31,807 |
| Dito dans les ports du Nord.                                  | 18,500 |        |

|                                      |       |           |
|--------------------------------------|-------|-----------|
| Coton brûlé dans les ports . . . . . | 1,540 | 1,468,203 |
|--------------------------------------|-------|-----------|

|                                                                                           |            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Restant les quantités ci-contre, consommées par les manufactures des Etats-Unis . . . . . | B. 268,487 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|------------|

## Chronique.

### LYON.

La rentrée des classes du collège royal de Lyon est fixée au samedi 15 octobre courant, à huit heures du matin.

La chambre des vacations a rendu dans une de ses dernières audiences un jugement qui a prononcé, au profit des propriétaires de l'hôtel de Chevreires, la résiliation du bail des bâtiments actuellement occupés par le tribunal de première instance de Lyon. Aux termes de ce jugement, les lieux devront être laissés libres à la fin du mois.

Cette décision a sans doute activé les travaux du Palais de Justice, car déjà l'enceinte en planches qui régnait en face de la colonnade a disparu, et les travaux intérieurs sont assez avancés pour permettre au greffier de prendre possession du local qui lui est destiné.

La rentrée du tribunal civil se fera dans les chambres du nouveau palais, disposées et décorées, dit-on, pour le recevoir, avec une magnificence extraordinaire.

Hier jeudi, à onze heures du soir, un incendie s'est déclaré dans une maison de la rue Saint-Clair, à la Guillotière. Malgré la prompt arrivée des pompes, les deux étages de cette maison ont été consumés. Une partie du rez-de-chaussée a seule été préservée.

M. Cayenne, inspecteur-général des ponts et chaussées, ancien ingénieur en chef du département du Rhône, vient d'être appelé par M. le ministre des travaux publics à la direction de l'école des ponts et chaussées, laissée vacante par le décès de M. Tarbé de Vauxclairs.

Une activité de bonne augure se fait remarquer parmi les ingénieurs chargés de l'amélioration de nos cours d'eau. En ce qui concerne le Rhône, à la vérité, rien n'est fait encore, aucune décision n'a été arrêtée, tout est à l'étude ; mais M. le ministre des travaux publics, voulant enfin mettre la main à l'œuvre, a chargé il y a peu de mois un ingénieur attaché au service de l'amélioration du cours de ce fleuve d'aller visiter les travaux exécutés depuis long-temps en Italie.

Ce jeune ingénieur est de retour ; il prépare un rapport qui sera incessamment publié et qui sera riche sans doute d'observations, car personne n'ignore la supériorité acquise par les Italiens dans les travaux hydrauliques. La nécessité de lutter fréquemment, dans des plaines riches et fertiles, contre les ravages occasionnés par la fonte rapide des neiges et contre la rapidité des rivières torrentielles qui descendent des Alpes, a singulièrement perfectionné dans ce pays l'art de diriger et de contenir les eaux. Cet art, si utile à connaître en Piémont et en Lombardie, a donné naissance à la classe particulière des ingénieurs hydrauliciens, classe composée d'hommes fort capables et fort considérés dans le pays.

Il n'est donc pas douteux que les observations et les faits recueillis dans cette contrée ne puissent servir à l'amélioration de nos cours en général et à celui du Rhône en particulier.

(Courrier de Lyon.)

Dans la nuit de dimanche à lundi, une patrouille de la garde municipale arrêta un individu porteur de cinq pièces de drap qu'il prétendait être d'un ballot déposé sur l'embarcadere des Papins. L'individu, dit à l'Hôtel-de-Ville, cet individu indiqua pour son domicile la rue Noire, sur laquelle la police avait déjà quel- quefois fait des perquisitions peu favorables; elle s'y transporta sur-le-champ et elle y surprit trois hommes qui venaient d'y apporter le ballot. Ces trois hommes furent arrêtés, et une perquisition fut faite dans la maison. On y trouva des dentelles, des bijoux, des objets précieux, et des lettres de la police centrale. Le lot de la maison a été également arrêté comme recel, et le propriétaire a été arrêté comme complice. On a trouvé à cinq le nombre des individus mis à la fois sous la main de la justice.

Gray, l'un des principaux marchés d'approvisionnement de la ville, se ressent de la langueur dans laquelle se trouvent les affaires; les demandes sont rares et les prix se maintiennent à un assez élevé. Les arrivages ont été ralentis par les seules raisons que l'on croit que l'approvisionnement de cette place se fera aussitôt après l'achèvement des travaux de la campagne et que par suite les prix fléchiront d'une manière sensible.

Voici le dernier bulletin que nous avons reçu :  
Froment première qualité, 21 f. 25 c.; deuxième, 20 f.; troisième, 14 f. l'hectolitre, ou 27 f. 50 à 28 f. les 100 kilog.  
Seigle, 10 f. 75 c. à 11 f. (il reste sans demandes).  
Orge vieille, 9 f. 50 c. à 10 f.  
Haricots blancs, 20 f.  
Fèves, 13 f. 75 c. à 14 f.  
Farines première qualité, 55 f.; deuxième, 50 f.; troisième, 30 f.  
Poin, 42 à 43 f. les 500 kilog.  
Paille, 30 f.

## DÉPARTEMENTS.

Dimanche dernier, à sept heures du soir, le sieur Messant (André), marchand boucher à Saint-Etienne, vint à son cellier, situé derrière Saint-André, voir travailler son employé, le sieur Surlet, occupé à fouler du raisin dans une cuve de grande dimension et ne contenant que peu de vendange, ce qui rendait l'opération assez dangereuse. Le sieur Messant s'était placé au bord de la cuve, tenant une chandelle à la main, lorsque Surlet s'écria qu'il se trouvait mal. Le sieur Messant voulut aider cet homme à remonter; mais la chandelle s'éteignit. Le sieur Messant, surpris, probablement lui-même par l'action du gaz qui se dégageait de la vendange en fermentation, perdit l'équilibre et tomba la tête la première au fond de la cuve. Aux cris poussés par les individus qui se trouvaient dans le cellier, plusieurs personnes accoururent; on retira de la cuve les deux hommes noyés. Le sieur Surlet fut sauvé; peu d'instants après on le reconduisit chez lui dans un état satisfaisant; mais malheureusement on n'a pu obtenir le même succès pour le sieur Messant.

Le 10 octobre, à onze heures du matin, le nommé Jalas (Jean-Baptiste), âgé de 32 ans, marié et père de trois enfants en bas âge, employé comme boiseur aux mines de MM. Vacher et Lambe, au pont de l'Ane (Loire), a été tué par un éboulement, au moment où il plaçait des étais. Ce malheureux a été retiré presque immédiatement; mais, malgré la promptitude des secours, on n'a ramené qu'un cadavre.

Nous avons encore à enregistrer un accident. Faverjon (Jacques), cultivateur à Saint-Romain-le-Puy (Loire), avait placé son cheval chargé sur une voiture qu'il conduisait. En retirant cette arme, il en a fait mouvoir la détente; le coup est parti, la charge a atteint à la tête le malheureux Faverjon qui est mort sur-le-champ.

Une décision de M. le ministre de l'intérieur du 6 octobre autorise la Société de secours mutuels des ouvriers de Montbéliard. C'est, nous croyons, la première association de ce genre formée dans notre département. Elle offrira sans doute un bon exemple, et sera imitée dans les autres localités.

Tout ouvrier, marié ou non, âgé de dix-huit ans au moins et de quarante au plus, quels que soient son métier et son pays, est admis dans la Société de secours après avoir travaillé pendant quinze jours au moins à Montbéliard. La cotisation de chaque sociétaire est fixée à 1 fr. pour le premier mois et à 60 c. pour les mois suivants. Le produit de la cotisation sera employé à distribuer à chaque sociétaire malade un secours de 1 fr. 50 c. par jour.

Telles sont les dispositions les plus essentielles des vingt-un articles dont se compose le règlement.

(Le Franc-Comtois.)

Le 3 octobre, un enfant âgé de trois à quatre ans, fils d'un tonnelier de Montbéliard, essayant de grimper sur une échelle adossée à un grenier, est tombé de la hauteur d'un troisième étage sur les dalles d'une cour où il s'est brisé le crâne. Il est mort quelques moments après.

Le père et la mère de cet enfant étaient absents; il n'était surveillé, au moment de l'accident, que par sa sœur, pauvre idiote âgée de seize ans, incapable de prévoir le malheur que devait causer sa négligence.

La fréquence à Montbéliard des accidents analogues à celui que nous venons de rapporter fait vivement désirer le prompt établissement de la salle d'asile projetée dans cette ville.

(Idem.)

Un de ces jours derniers, à deux heures de l'après-midi, un incendie qui couvait depuis quelques jours s'est déclaré dans une cave de la fabrique de savon de M. Paraque, au haut de la rue Noire, à Marseille. Cette cave contenait un grand amas de charbons de pierre, et le feu qui s'y est manifesté a été le résultat de la fermentation.

À la première manifestation de l'incendie, le propriétaire s'est adressé à M. le régisseur de la manufacture des tabacs, située dans la même rue, lequel s'est empressé de mettre à sa disposition les pompiers et l'excellente pompe de l'établissement. Mais le manque d'eau n'a pas permis de la faire fonctionner sur-le-champ. On a même essayé une grande difficulté à s'en procurer, sans l'obligeante assistance de M. Léger, propriétaire d'un chay voisin.

Un a fourni à l'instant des barriques et des charrettes, et organisé ainsi, en le dirigeant lui-même, un transport incessant d'eau. Dans cet intervalle, une pompe de la ville est arrivée avec un détachement de pompiers conduit par M. Bouillon-Landais, capitaine de ce corps. L'adjudant-sous-officier de service à la caserne de la caserne a mis à la disposition du commissaire de police des hommes de corvée et un détachement armé. Ces divers moyens ont permis de maîtriser en quelques heures le feu qui éclatait en longues flammes et produisait une épaisse fumée.

On s'est alors déterminé à faire sortir de la cave tout le charbon qui y était enflammé; cette opération n'était pas terminée à sept heures du soir. Les deux pompes sont restées sur les lieux, prêtes à fonctionner si l'incendie se trahissait quelque part pendant l'évacuation de la cave. Nous devons dire aussi que, par les soins

de la police, les barriques d'arrosage ont été amenées sur le lieu du sinistre.

Il n'y a que des éloges à donner à toutes les personnes, militaires, pompiers et autres, qui ont concouru à combattre le feu.

(Sémaphore.)

— On écrit de Murat (Cantal) :

« Il existe dans l'arrondissement de Saint-Flour et de Murat plusieurs bandes de marchands-colporteurs qui, de père en fils, parcourent en tous sens les différentes contrées du royaume, depuis le commencement d'octobre jusqu'à la fin de mai, et profitent de la bonhomie et de la confiance des marchands en gros dans toutes sortes de parties, n'importe laquelle, pourvu que cela leur procure de l'argent. Ils donnent un peu de comptant et font des effets en échange des marchandises qu'ils ne paient point. Souvent ils prennent de faux noms, de faux domiciles, et ne reviennent plus dans le pays où ils ont fait des dupes; ils sont organisés et emploient toutes les ruses imaginables pour parvenir à leurs fins. Il y en a bien quelques uns de probes et qui veulent travailler honnêtement, mais le nombre en est petit.

« Déjà, par le zèle de M. le procureur du roi de Murat et par la sévérité de nos juges, seize individus, composant deux bandes, ont été traduits devant le tribunal correctionnel, jugés comme escrocs et condamnés à une détention de deux, trois et quatre ans. Chaque bande avait son chef, et c'est au partage qu'ils se sont dénoncés. »

Nous publions d'autant plus volontiers la lettre que l'on vient de lire, que les individus qu'elle signale, connus dans le pays sous le nom de *leveurs*, se proposent de faire, cet hiver, ce qu'ils appellent une *bonne campagne*.

— On lit dans le *Patriote des Alpes* :

« Une explosion de gaz a eu lieu ce matin dans les nouveaux magasins de MM. Clunet et Reveillon, négociants, place Saint-André, à Grenoble. Le plancher de la partie de ces magasins destinée aux comptoirs et les carreaux de la devanture ont été brisés. Par un heureux hasard, personne n'a été blessé.

— Suivant un arrêté de M. le préfet de Saône-et-Loire, à la date du 10 octobre courant, les pièces composant les avant-projets qui ont été dressés pour la direction du chemin de fer de Paris à Lyon resteront déposées au premier bureau de la préfecture, où le public sera admis à en prendre connaissance, du 10 de ce mois au 10 novembre prochain, tous les jours, de onze heures du matin à deux heures du soir. Pendant le même délai, des registres destinés à recevoir les observations auxquelles pourrait donner lieu l'entreprise seront ouverts, soit à la préfecture, soit à la sous-préfecture de Chalon.

Sont nommés membres de la commission spéciale chargée d'examiner les observations présentées, et de donner son avis sur l'exécution du projet : MM. de Lamartine, député de Mâcon, président; Schneider, du Creuzot; Laureau, membre du conseil général, à Autun; Victor Rey, membre du conseil d'arrondissement, à Tavernay; de Monard, propriétaire à Autun; Ferdinand Coste, maire de Chalon; Fortoul, maire de Chagny; de la Roche-Nully, membre du conseil général, à Saint-Germain-du-Bois; Jules Seurre, maire de Demigny; Cointot, juge de paix à Chagny; Combe-Bidreman, président du tribunal de commerce de Chalon; Courteau, maire de Mâcon, et Caire neveu, président du tribunal de commerce de Mâcon.

— Le 17 septembre dernier, un vieillard de 79 ans, le nommé Lafay (Antoine), de Tramayes, a été tué par la foudre.

On raconte que le même jour le tonnerre est tombé au château de Germolles et a frappé sept personnes. Le propriétaire du château et sa femme ont été blessés grièvement; leur fils qui se trouvait à côté d'eux, un visiteur et trois domestiques ont été tués.

## Nouvelles Diverses.

On écrit de Langres :

« Un événement grave préoccupait sérieusement les esprits ces jours derniers dans notre ville : un notaire en résidence dans un des chefs-lieux de canton de l'arrondissement venait d'être arrêté sous la prévention de faux en écriture publique. »

— La douane de Marseille a reçu pendant les neuf premiers mois de 1842 24 millions 689,630 f. : elle avait reçu pendant les neuf premiers mois de 1841 25 millions 965,452 f., ce qui donne une diminution pour 1842 de 1 million 275,822 f.

— Le Glandier, ce lugubre théâtre du drame Lafarge, a été adjugé, avec toutes ses dépendances, par le tribunal civil de Tulle, à M. Bonnel-Laborie, notaire à Vigeois, pour la somme de 81,000 f.

## Nouvelles Etrangères.

### SUISSE.

BERNE. — On annonce que le déserteur Salzmann, qui avait été pris sur le sol suisse par des gendarmes français, est rentré dans le canton de Berne. Salzmann raconte que la porte de sa prison avait été inopinément ouverte, et l'était resté plusieurs jours, jusqu'à ce qu'enfin il eût compris qu'il pouvait reprendre sa liberté. On a appris également que les deux gendarmes qui l'avaient arrêté ont reparu dernièrement en habits civils sur le territoire bernois, où ils ont déclaré qu'ils étaient congédiés de la gendarmerie. C'est là sans doute une satisfaction donnée au canton de Berne et à la Suisse; mais on ignore si la communication officielle en a été faite. Il n'est pas sans importance pour la Suisse de savoir comment cette question de violation de territoire a été vidée.

ARGOVIE. — On tire d'une source assez bonne l'explication suivante de la difficulté survenue entre Baden et Argovie :

« A teneur de traités plus anciens que le zollverein, les relations de frontières se trouvaient être pour l'entrée et la sortie sur le même pied pour les bacs argoviens de Coblenz et Zurzach que pour le bac badois de Kadelbourg. Il y a quelques années, un nouveau traité fut conclu entre les deux états, qui permit à Baden de jeter un pont volant à Kadelbourg, et réservait à Argovie le même droit pour ses deux passages. L'état de Bade, étant entré dans l'union des douanes, ne reconnut plus qu'un unique point d'entrée, Kadelbourg. Il en résulta naturellement des inconvénients pour les passages argoviens, et dans de telles circonstances Argovie refusa de concourir à l'établissement de Kadelbourg. Pendant que les deux états se disputaient sur l'interprétation des traités et échangeaient des notes, survint une épidémie parmi le bétail, et Argovie dut prendre des mesures contre Baden comme contre les cantons suisses. Cela fournit une occasion d'exercer des représailles; certains endroits de la frontière furent exclusivement fixés pour l'introduction du bétail, ce qui contraria les intérêts de Baden. De là une guerre de notes tellement acharnée qu'au commencement d'octobre ce dernier état menaça d'un blocus. »

Le petit conseil, répondant aux menaces du blocus badois, a déclaré que, si les mesures annoncées étaient prises avant qu'il eût pu s'enquérir des faits, le canton d'Argovie aurait recours à des représailles, et cela d'une façon qui pourrait aussi être sentie par les ressortissants badois. Mais le terme fixé est écoulé, et conséquemment le gouvernement badois a mis ses menaces à exécution. Que fera l'état d'Argovie?

(Nouveliste vaudois.)

### TURQUIE.

CONSTANTINOPLE, le 28 septembre. — Les événements se pressent et se succèdent ici, et la paix du monde, qui avait été un instant compromise il y a deux ans, pourra bien être de nouveau mise en question. L'é-

ternelle ennemie de la Turquie est toujours là pour saisir ou plutôt pour faire naître les occasions d'y semer le trouble, et ne lui laisse ni délai ni trêve pour l'empêcher de trouver dans le repos et la paix les moyens de mettre à profit les ressources immenses dont elle pourrait disposer pour cicatrifier ses blessures. Au nord de la Turquie, les Monténégrins et la Serbie se débattaient et détruisaient l'ordre de choses établi; à l'est, la Perse menaçait de la guerre; au sud, la Syrie demeure comme une éternelle pomme de discorde, et le pachà d'Egypte lui-même, à peine sorti d'une lutte qui a mis son existence en danger, arme de nouveau sous des prétextes futiles.

En présence des faits qui se renouvellent depuis tant d'années et de l'affaiblissement graduel de la Turquie, calculé pour l'amener lentement à une extinction inévitable, les puissances de l'Occident ont bien pu s'apercevoir des intentions de la Russie, et pourtant, au lieu de s'y opposer de tous leurs moyens, elles y ont aidé autant qu'elles pouvaient le faire. Elles ont détruit les flottes du sultan à Navarin, permis à la Russie de passer les Balkans et plus tard de venir parader à Constantinople, laissé démembrer l'empire pièce par pièce, excité à la guerre avec l'Egypte pour affaiblir les deux états, signé un ridicule traité qui leur interdit l'entrée des Dardanelles et laisse à la Russie l'empire absolu de la mer Noire; en un mot, elles ont fait tout ce qu'il fallait pour servir les desseins de l'ennemi naturel de l'empire, et cela toujours dans l'intention d'empêcher une guerre continentale, et dans le seul but de maintenir l'équilibre de l'Europe, sans se douter que cet équilibre n'existe que dans leur imagination, et que depuis 1820 la Turquie a perdu la moitié de ses états.

Il est vrai que depuis quelque temps la France et l'Angleterre ont senti le besoin de se rapprocher pour sauver l'empire turc de sa perte; mais comment ces deux puissances ont-elles rempli cette mission? par une politique lâche, molle, intempestive, et dont le cabinet de Saint-Petersbourg a toujours paralysé les effets, en provoquant des dissensions entre les deux états dans les moments les plus critiques pour la Turquie et où l'union de ces deux puissances devait être sa sauvegarde. En résumé, si l'on veut laisser périr la Turquie, que l'on hâte cette solution et que l'on fasse un démembrement comme celui de la Pologne; ou, si l'Europe est intéressée à sa conservation, qu'elle s'unisse dans un lien commun et qu'elle agisse avec plus de fermeté et d'ensemble.

La question de Syrie, qui paraissait devoir être terminée dans la dernière conférence par l'adoption du protocole proposé par la Porte, est de nouveau ajournée et devient menaçante pour le repos de ces contrées. Dans ces fluctuations continuelles, et dans cette obstination à ne pas vouloir suivre les conseils de ses amis et alliés, il est aisé de reconnaître les suggestions perfides de la Russie qui, tout en ayant l'air de participer aux démarches faites par les autres puissances, pousse néanmoins la Porte, sous main, à des résolutions incompatibles avec la tranquillité qui lui est nécessaire.

C'est ainsi que Sarim-Effendi vient de faire savoir aux représentants européens que sa hauteesse ne voulait plus du dernier projet du gouvernement pour la Syrie, savoir : un prince musulman pour les Druses, un prince chrétien pour les Maronites, et un pachà duquel tous deux dépendraient; le prince qui serait à la tête des chrétiens devrait être aussi musulman; ce qui n'offre plus de garanties pour les droits et privilèges de cette partie du Liban. En outre, on vient d'apprendre d'une manière positive qu'Omer-Pacha a fait distribuer aux Druses une grande quantité d'armes et de munitions, et qu'il les excite secrètement contre les chrétiens.

La révolution qui a éclaté en Serbie a été menée à fin. Le prince a été obligé de quitter le territoire de la principauté, et les députés des districts ont nommé provisoirement à sa place Tchernov-Yorghi, fils du fameux Tchernov-Yorghi, ou Czerni-George, qui combattit pendant si long-temps pour l'indépendance de la Serbie, et dont la Porte ne put triompher qu'en mettant sa tête à prix. Aussitôt après le départ du prince Michel de Belgrade, le consul russe s'interposa auprès des chefs de la révolution et voulut négocier un arrangement par lequel Michel reprendrait le pouvoir et appellerait au ministère des sujets dévoués au peuple; mais on apprit en ce moment même que le prince, dans sa fuite, avait rencontré le général Tarrachano, qui faisait partie de l'opposition, et l'avait fait fusiller immédiatement. Une indignation générale rompit aussitôt toute voie de conciliation, et la déchéance du prince fut proclamée.

Il reste à voir maintenant comment la Russie prendra ce nouvel échec à son influence et cette protestation contre le pouvoir tyrannique qu'elle veut s'arroger sur ces contrées. La Porte elle-même, quoiqu'elle eût préparé de longue main cet événement, ne s'attendait pas à ses résultats, et a désapprouvé hautement l'appel au pouvoir d'un homme qui ne doit cette préférence qu'à la renommée acquise par son père dans ses efforts pour soustraire son pays à la domination du sultan.

Avant-hier, dans la nuit, un bateau à vapeur russe venant d'Odessa a amené ici M. de Boutenief, que l'on croyait à Stockholm, et que l'on a été bien étonné de voir paraître. A peine débarqué, malgré l'heure avancée, ce diplomate s'est rendu chez sir Canning, avec lequel il a eu une conférence de quatre heures. Le lendemain il a eu encore des conférences avec les ambassadeurs français et anglais, et avec Sarim-Effendi.

Le public attend impatiemment l'issue de tous ces pourparlers et de ces négociations, qu'il croit d'autant plus importantes que le cabinet de Saint-Petersbourg a jugé nécessaire d'envoyer ici un diplomate vieilli dans l'Orient et dont l'habileté est connue. Le départ du bateau français a été retardé d'un jour par M. de Bourqueney à cette occasion.

### ITALIE.

On lit dans la *Feuille de Verone* du 30 septembre 1842 :

« Le 28, à cinq heures du soir, est arrivée dans cette ville, venant du Tyrol, l'archiduchesse Marie-Louise, duchesse de Parme, qui a été reçue par les principales autorités civiles et militaires; elle est descendue à l'auberge des Deux-Taureaux. Dans la matinée de ce jour, l'archiduchesse s'est remise en route pour ses états.

« Dans la nuit du 28 au 29, S. A. le duc de Modène, venant du Tyrol, est passé dans notre ville avec une partie de la famille ducal; il retourne dans ses états.

« Hier, à six heures du soir, sont arrivées également dans cette ville, venant du Tyrol, LL. AA. RR. le prince héréditaire de Modène et la princesse son épouse, qui, immédiatement après avoir changé de chevaux, ont poursuivi leur route. Les diverses autorités s'étaient portées à la rencontre des augustes voyageurs. »

— La *Gazette privilégiée de Bologne* contient d'horribles détails sur l'orage qui a éclaté dans cette province durant les derniers jours de septembre, et qui a presque entièrement dévasté le pays. Dans certaines contrées, il s'est formé des lacs immenses, et la population qui habitait ces lieux a été sauvée comme par miracle, grâce à l'intervention de l'autorité; mais elle a dû abandonner le pays qui offre en ce moment l'aspect de la désolation.

### ALEMAGNE.

On écrit de Berlin que les comités des états provinciaux s'assembleront le 8 octobre, et commenceront leurs travaux quelques jours plus tard. Quelques journaux de Berlin ayant demandé l'autorisation de rendre compte des travaux du comité, cette autorisation ne leur a pas été accordée. D'un autre côté, la censure a refusé à un journal la permission d'insérer dans ses colonnes un article qu'une feuille de Stettin a publié sur l'institution des comités.

Nous lisons sur le même sujet dans la *Gazette universelle de Leipzig* :

« Un journal qui se publie dans les provinces de la Baltique contient un article sur les comités des états qui occupe tous les esprits. On y lit que ces comités ne peuvent être considérés comme une représentation du peuple, et on demande que les membres des comités débutent par prier le roi de faire publier une autre loi électorale, afin que l'on obtienne une véritable représentation nationale. »

### ANGLETERRE.

Un journal anglais annonce que jusqu'à la Noël il ne sera mis aucun vaisseau de guerre en commission. Il y a près de deux mille hommes en disponibilité dans les divers ports pour le cas de besoin.

## VARIÉTÉS.

Sous le titre de *De la Plutocratie ou du Gouvernement des Riches*, M. P. Leroux vient de publier dans la *Revue indépendante* un article plein d'intérêt. Nous croyons devoir appeler l'attention sur cet important travail qui est la meilleure critique qui puisse être faite de notre système électoral.

En 1815, on s'est proposé de donner à la France une constitution modelée sur cette constitution anglaise qui avait été louée par Montesquieu et qui avait reçu un témoignage d'estime non moins enthousiaste des adhérents du parti monarchique de l'Assemblée constituante. Or, une constitution ne s'importe pas comme une marchandise. Avant de soumettre une nation au régime politique d'une nation étrangère, il faut d'abord savoir si elles se trouvent l'une et l'autre dans les mêmes conditions, si les mêmes éléments s'y rencontrent.

En Angleterre, six cents familles nobles possèdent par droit de conquête la plus grande partie du territoire des trois royaumes. Voilà un élément aristocratique, féodal; voilà un intérêt positif et distinct; voilà une chambre haute, une chambre des lords.

En Angleterre, il y a une bourgeoisie riche qui gouverne par son capital, ses vaisseaux et ses machines douze millions de prolétaires. A la propriété foncière, représentée par la noblesse, cette bourgeoisie peut opposer son énorme propriété industrielle et commerciale; voilà les éléments d'une chambre des communes.

En France, rien de tel. Il n'y avait plus chez nous, même en 1815, de caste noble, plus de familles féodales, plus de propriétés foncières inaliénables : le tiers-état était la seule aristocratie vivante. Aussi, en 1830, a-t-il ruiné le dernier établissement du passé, et depuis cette époque, encore que la constitution reconnaisse trois pouvoirs égaux, il n'y en a plus que deux en présence : le tiers-état et la royauté.

Or, qu'est-ce que le tiers-état ? On peut de nouveau se poser cette question.

En 1833, M. de Rambuteau, ayant entrepris de défendre le système politique actuel, imagina de nier les prolétaires et de couvrir la France de propriétaires. Il eut l'audace d'affirmer que le sol de France est possédé par plus de cinq millions de propriétaires, chefs de famille, représentant environ vingt-deux à vingt-cinq millions de la population.

Sur quelle autorité, se demande M. P. Leroux, M. de Rambuteau appuyait-il sa révélation ? Sur les dix millions de cotes d'impôt foncier. Ces dix millions de cotes prouvent précisément le contraire. M. de Rambuteau faisait son calcul sur les rôles de l'année 1826. M. P. Leroux analyse les rôles de cette année même. Dans les dix millions de cotes allouées, il trouve quatre millions de propriétaires jouissant d'un revenu de 82 fr. 58 c. en moyenne, un million dont le revenu est de 846 fr., et cinquante mille qui jouissent d'environ 9,000 livres de rente. A cinq personnes par famille, supposition admise par M. de Rambuteau, les cinq millions cinquante mille propriétaires, chefs de famille, représenteraient donc : 1° 20,000,000 d'individus jouissant chacun du cinquième de 82 fr. 58 c., c'est-à-dire de 16 fr. 50 c.; 2° 5,000,000 d'individus jouissant chacun du cinquième de 846 fr. 50 c., c'est-à-dire de 169 fr.; 3° 250,000 individus jouissant chacun du cinquième de 9,000 fr., c'est-à-dire de 1,800 fr. Voilà ce que signifient, rien de plus, rien de moins, les chiffres produits par M. de Rambuteau.

Pourquoi ne pas adopter comme objet de démonstration cette statistique officielle de laquelle on a tant abusé ? Ne peut-on pas prouver avec les états publiés par le gouvernement que la France n'est pas couverte de propriétaires, mais de prolétaires ?

Sur les tables de l'impôt sont portés : 1° 94,139 grands propriétaires possédant ensemble 12,998,725 hectares : ce qui donne à chacun, en moyenne, 138 hectares, représentant 2,346 fr. de revenu; 2° 344,069 propriétaires moyens possédant 12,207,897 hectares : ce qui donne à chacun, en moyenne, 35 hectares 1/2, représentant 543 fr. 50 c. de revenu; 3° 2,318,732 petits propriétaires possédant 18,008,408 hectares : ce qui donne à chacun, en moyenne, 7 hectares 1/2, représentant 127 fr. 50 c.

de revenu; 4° 1,243,000 très-petits propriétaires possédant 2,486,000 hectares : ce qui donne à chacun, en moyenne, 2 hectares, représentant 34 fr. de revenu.

Il résulte manifestement de ces chiffres que le nombre des propriétaires du sol est chez nous très-minime, et que l'immense majorité des citoyens vit des produits du travail quotidien; mais on prouve encore que le sol et le capital de la France sont entre les mains de deux cent mille privilégiés. En effet, le gouvernement reconnaît en France quatre millions de mendiants; d'autre part, les bureaux de bienfaisance, dans les villes où la mendicité est interdite, portent sur leurs rôles au moins quatre millions d'indigents; en outre, il n'y a pas moins de quatre millions de salariés, ne possédant à aucun titre. Voilà bien douze millions de prolétaires. Pour suivre. Il y a huit millions de cotes de 6 fr. 95 c., en moyenne. La propriété sur laquelle ces cotes sont établies est souvent fictive, les registres des bureaux des hypothèques en font foi; mais, en l'admettant comme réelle, on voit encore que ces huit millions de cotes, représentant environ dix-huit millions d'individus, signifient la possession d'une chose à peine équivalente au logement des individus compris dans cette catégorie. Nous pouvons donc les comprendre au nombre des prolétaires et en élever ainsi le chiffre à trente millions. Restent 4,450,000 individus jouissant officiellement d'un revenu foncier de 128 fr., 750,000 individus jouissant d'un revenu de 491 fr., et 230,000 individus jouissant d'un revenu de 2,000 fr. en propriété foncière.

Necker écrivait, il y a cinquante ans, dans un mémoire sur la législation et le commerce des grains :

« En arrêtant sa pensée sur la société et sur ses rapports, on est frappé d'une idée générale qui mérite bien d'être approfondie : c'est que presque toutes les institutions civiles ont été faites pour les propriétaires. On est effrayé, en voyant le code des lois, de ne y découvrir partout que le témoignage de cette vérité. On dirait qu'un petit nombre d'hommes, après s'être partagé la terre, ont fait des lois d'union et de garantie contre la multitude, comme ils auraient mis des abris dans les bois pour se défendre des bêtes sauvages. Cependant, on ose le dire, après avoir établi des lois de propriété, de justice, de liberté, on n'a presque rien fait encore pour la classe la plus nombreuse des citoyens. Que nous importe vos lois de propriété ? pourraient-ils dire, nous ne possédons rien. Vos lois de justice ? nous n'avons rien à défendre. Vos lois de liberté ? si nous ne travaillons pas, demain nous mourrons. »

N'est-ce pas encore vrai ? Et ne comprend-on pas encore l'iniquité d'une loi politique qui abandonne 35 millions de citoyens à la discrétion d'environ deux cent mille privilégiés ? Nous ne protestons pas ici, on le comprend, contre la propriété même; nous ne contestons pas à l'individu le droit de possession que la loi lui garantit; mais, nous le demandons, est-il équitable que, dans un état où la souveraineté du peuple a été proclamée, tous les droits politiques soient le partage exclusif de 200,000 propriétaires, et que 35 millions de citoyens n'aient dans le gouvernement aucun mandataire, aucun représentant ?

Ce sont ces 200,000 propriétaires que M. Guizot appelle la classe moyenne. On voit que cette qualification est mensongère; pour avoir la représentation vraie de la classe moyenne dans le parlement, il faudrait que le cens électoral descendît au-dessous de 50 fr. Si ce n'est le gouvernement de la classe moyenne que nous ont donné les constitutions de 1815 et de 1830, est-ce du moins le gouvernement aristocratique suivant la définition d'Aristote et de Louis Leroy, c'est-à-dire le gouvernement des plus aptes, des plus capables ? Nous avons lieu d'en douter assurément, quand nous apprenons que sur 300,000 individus exerçant les professions dites libérales, ou occupant les plus hauts emplois dans l'administration

publique, il ne s'en trouve que 150,000 inscrits sur les tables de l'impôt foncier et 20,000 à peine sur les listes électorales.

(Courrier de la Sarthe.)

Le Gérant responsable, B. MURAT.

# COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 8 OCTOBRE.

| NOMBRE D'ACTIO. | VALEUR NOMIN. | DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.       | DERNIER PRIX. | COURS DU JOUR. |
|-----------------|---------------|-----------------------------------------------|---------------|----------------|
| 1,500           | 1,000         | Eclair. par le gaz, Compagnie Perrache.       | 3,143         | »              |
| 1,000           | 700           | Saint-Etienne.                                | 1,125         | »              |
| 500             | 600           | Grenoble.                                     | 815           | »              |
| 800             | 750           | Saône-et-Loire.                               | 750           | »              |
| 400             | 700           | Dijon.                                        | 350           | »              |
| 3,000           | 750           | Trois villes du Midi.                         | »             | »              |
| 1,740           | 600           | Turin.                                        | 350           | »              |
| 1,000           | »             | Montpellier.                                  | 725           | »              |
| 1,000           | »             | Besançon.                                     | 450           | »              |
| 1,000           | »             | Reims.                                        | 675           | »              |
| 1,000           | »             | Metz.                                         | 550           | »              |
| 500             | 500           | Valence.                                      | 625           | »              |
| Illimité        | 1,000         | Mines de houille, Compagnie générale.         | 505           | »              |
| Idem.           | »             | Union.                                        | 750           | »              |
| Idem.           | 1,000         | Société civile.                               | 475           | »              |
| 1,500           | 800           | Grangette et Culatte.                         | »             | »              |
| 4,000           | »             | Côte Thiollière.                              | »             | »              |
| 1,000           | 1,000         | Comp. gén. des Tréf.                          | »             | »              |
| 1,000           | »             | Ce des mines des Lilles.                      | »             | »              |
| 2,500           | »             | Comp. du Villars.                             | 480           | »              |
| 320             | 5,000         | Bateaux à vapeur, Compagnie générale.         | »             | »              |
| 500             | 4,000         | Société lyonnaise.                            | 3,900         | »              |
| 800             | 500           | Rhône supérieur.                              | 4,100         | »              |
| 134             | 5,000         | Gondoles sur Saône.                           | 9,000         | »              |
| 200             | 10,000        | Compagnie de l'Aigle.                         | »             | »              |
| »               | 5,000         | Compagnie du Sirius.                          | »             | »              |
| 4,500           | 1,000         | Ponts. . . . . sur le Rhône.                  | 1,205         | »              |
| 450             | 2,000         | de la Feuillée.                               | 2,300         | »              |
| 300             | 2,000         | Seguin.                                       | 1,650         | »              |
| 220             | 2,000         | de l'He-Barbe.                                | »             | »              |
| 1,800           | 1,000         | et Gare de Vaise.                             | 380           | »              |
| 6,000           | »             | Canal de Givors.                              | 815           | »              |
| 2,200           | 5,000         | Chemin de Fer de Lyon à Saint-Etienne.        | 7,090         | »              |
| 240             | 5,000         | Moulins à vapeur de Perrache.                 | »             | »              |
| 800             | »             | Fonderies et Forges de la Loire et l'Ardèche. | 23,000        | 5,125          |
| 800             | 1,000         | Forges et Tréfileries de Belmont (Isère).     | »             | »              |
| 2,000           | 1,000         | Banque de Lyon.                               | 2,950         | »              |
| 700             | 750           | Caiss. d'escompte, commerce des bestiaux.     | 275           | »              |
| Illimité        | »             | Omnium.                                       | 875           | »              |
| 2,000           | 500           | Société riveraine d'assurance.                | 515           | »              |
| 800             | 5,000         | Compagnie lyonnaise contre l'incendie.        | 4,850         | »              |
| 650             | 1,000         | Plâtrière de Berzé-la-Ville.                  | 800           | »              |

## AVIS.

Les manœuvres des CHEVAUX DE FRISE que le sieur GRANGE a fait annoncer pour dimanche 16 du courant, de deux à cinq heures, à la Rotonde, aux Brotteaux, et auxquelles les autorités sont priées d'assister, seront exécutées par cent hommes de la garnison, tant artilleurs que troupes de ligne, qui simuleront une petite guerre par plusieurs attaques, fusillades et autres exercices.

## AVIS.

Mme EMILE CHEVÉ ouvrira un nouveau cours de **MUSIQUE VOCALE** le mardi 25 octobre, à huit heures et demie du soir, chez elle, place Croix-Paquet, n. 11. Le prospectus se délivre chez le concierge. (201)

## GRAND DÉPÔT D'HUITRES DE CANCALE.

Rue Saint-Pierre, n. 1, à l'angle de la place des Terreaux.

A 60 CENTIMES LA DOUZAINE. (195)  
On porte en ville et l'on fait des envois au dehors.

## BOUGIE

BOUGIE AURONNE et ses environs, sans parler de l'Étranger, éclairant comme une LANTERNE et durant 12 heures, et Choix de très commodes à 1 fr. 75 c. S'ad. France-Papier, D'Arès, R. de Suisse, 12, à la fabrique du Cuscuta-Crem. (1979)

## 15 francs.

**GUÉRISON RADICALE**, sans copahu ni mercure, des maladies **VÉNÉRIENNES**, simples, nouvelles ou anciennes.

### TRAITEMENT VÉGÉTAL

des dartres, pertes blanches, gales, teignes, dépôts de lait, scrofules, goitres, vieilles plaies, rhumatismes, goutte, et de toutes les maladies qui émanent de la corruption des humeurs ou d'un vice dans le sang.

Ce traitement est approuvé par MM. les anciens chirurgiens-majors de l'Hôtel-Dieu et de la Charité de Lyon et par un grand nombre d'autres médecins. **CABINET DE CONSULTATIONS GRATUITES** de dix heures à quatre; les dimanches et fêtes, jusqu'à deux heures.

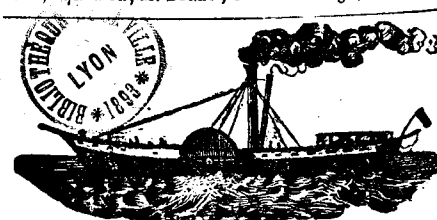
PLACE DES CÉLESTINS, 2, allée de traverse; rue d'Amboise, 41. (7218)

## GUÉRISON

parfaite et peu coûteuse

Des maladies secrètes, des dartres, gales anciennes, rougeurs, démangeaisons, taches et boutons à la peau, affections rhumatismales, et toute écreté ou vice du sang, par le Sirop concentré de Salsepareille, reconnu supérieur à tous les autres remèdes.

Se vend à Lyon, à la pharmacie QUET, rue de l'Arbre-Sec, n. 31. — Dépositaires : à Mâcon, M. JAMIN, rue des Cordons; à Chalon, M. BURET, rue au Change, 25. (7425)



LE CROCODILE, LE MARSOIN, LE MISTRAL, LE SIROCCO.

beaux bateaux à vapeur en fer, d'une marche bien supérieure à tous les autres bateaux du Rhône sans exception.

Partent tous les jours du port d'Ainay, sur la Saône, A 4 HEURES 1/2 DU MATIN.

S'adresser aux propriétaires, MM. BONNARDEL frères et FOUR, quai de l'Arsenal et rue Sala, 2, ou au capitaine à bord du bateau. (6384)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, rue Poulallerie, 19.

Etude de Me Fauché, huissier à Lyon, place de Roanne.

Le dix-sept octobre courant et jours suivants, s'il y a lieu, à neuf heures du matin, dans le domicile du sieur Griffon, menuisier et marchand de meubles, à Lyon, rue Port-Charlet, n. 12 et 16, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets mobiliers saisis, composant le fonds de marchand de meubles dudit sieur Griffon et consistant en garde-robes, secrétaires, commodes, tables, bois de lits, buffets, farnitures, etc., etc. (1714)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> TAVERNIER, NOTAIRE A LYON.

Le mardi vingt-cinq octobre courant, il sera, par le ministère de M<sup>e</sup> Tavernier, notaire à Lyon, et en son étude, sise rue Bât-d'Argent, n. 22, procédé à la

## VENTE AUX ENCHÈRES DE DIVERS EMPLACEMENTS DE TERRAIN propres à recevoir des constructions.

Situés à la Guillotière, rue des Trois-Rois, DÉPENDANT DE LA SUCCESSION DE FEU M. ETIENNE NANT.

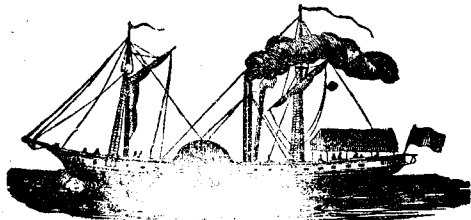
S'adresser, pour plus amples renseignements, à M. Pierre Lacombe, rentier, demeurant à la Guillotière, cours de Broches, et audit M<sup>e</sup> Tavernier. (3261)

A vendre ou à louer de suite.

**UN FONDS DE CAFÉ ET MAISON** à Givors, place du Marché, composés de neuf pièces avec cour et jardin, trois salles carrées donnant une sur la place et deux sur la cour. — Prix du fonds : 3,000 fr. — Location : 800 fr. S'adresser, audit lieu, à M<sup>me</sup> veuve Vally. (190)

A céder de suite.

**UN BEAU MAGASIN DE CHAPELIERIE ET FOURNITURES MILITAIRES**, établi à Genève, dans le quartier le plus fréquenté de la ville. On accordera des facilités pour le paiement. S'adresser à M. Burel, place Saint-Jean, 1. (177)



**LE CYGNE,**

SUPERBE BATEAU A VAPEUR NEUF,

PART DE

**LYON POUR CHALON**

TOUS LES JOURS IMPAIRS,

Du 10 au 20 octobre, à 6 heures du matin.

Les passagers trouveront, à bord de ce beau bateau d'une marche supérieure, des aménagements riches, élégants, vastes et commodes. La propriété et la bonne tenue le recommandent à la préférence de MM. les voyageurs qui veulent être bien et aller vite. (6686)

## DESTRUCTION DES RATS ET SOURIS SANS ARSENIC.

L'ARSENIC, dont les inconvénients sont immenses, a été le seul poison employé jusqu'à ce jour. M. SALAMON a inventé une préparation qui tue les rats et ne fait aucun mal aux autres animaux ni à l'homme. Les EXPERIENCES RETENUES qui ont été faites au château de Vincennes et dans d'autres administrations infestées par les rats, attestent la supériorité et l'efficacité de cette préparation. — Pour éviter à nos commettants les frais de poste, des dépôts sont établis dans toutes les villes de France au même prix qu'à Paris.

Prix des paquets : n. 1, 1 fr. 25 c.; n. 2, 2 fr. 50 c. — M. SALAMON, rue de Bondy, n. 42, à Paris. — AFFRANCHIR.) (8918)

PHARMACIE A LYON, RUE PALAIS-GRILLET, N. 23.

## RHUMES, ASTHMES, CATARRHES.

Sirop pectoral et calmant de Stœchas d'Arabie.

Ce Sirop possède au plus haut degré les qualités toniques, incisives et fondantes. On l'emploie avec succès contre les maladies de poitrine, telles que Aïgues, Toux sèches, Oppressions, Aphonie de la voix, Catarrhes bronchiques et pulmonaires, Crachements de sang, Coqueluche. Il facilite la digestion et entretient la liberté du ventre en évacuant la Bile et les Glaires; il réussit également dans les Affections nerveuses et les Faiblesses d'estomac. — Prix : 2 fr. 50 c. le flacon. En dépôt A SAINT-ETIENNE, à la PHARMACIE CHERMEZON, rue de la COMÉDIE. (7384)

## Sève de Médoc.

Cette préparation donne aux vins le parfum du vin de Bordeaux et la propriété de se conserver. (7626)

## Pâte Epilatoire.

Elle enlève parfaitement le poil et le duvet sans altérer la peau. — Chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 13.

## PENSIONNAT CUNISSET,

RUE SAINT-JOSEPH, 6, A LYON.

Cet établissement, situé près Bellecour, à l'entrée des rues Saint-Joseph et Bourbon, occupe tout le rez-de-chaussée et le premier étage d'un ancien hôtel, placé entre deux cours dont le chef de l'institution a l'entière jouissance. Il n'est pas dans l'intérieur de Lyon de pensionnat dont le local soit plus beau, plus vaste, plus heureusement distribué.

La nourriture, les soins matériels, l'éducation morale, l'instruction religieuse confiée à deux ecclésiastiques attachés à l'établissement, la direction et la force des études, tout recommande cette maison à la sollicitude des familles. — Le prix de la pension est modéré. — La rentrée des classes aura lieu le 17 octobre. (202)

BREVET D'INVENTION ACCORDÉ PAR LE ROI.

## POUDRE PÉRUVIENNE,

De POISSON, pharmacien à Paris. Elle purifie l'haleine, blanchit et nourrit l'émail des dents, les préserve du tartre et de la carie, raffermi les gencives et leur donne cet incarnat brillant qui fait un des plus beaux ornements du visage. — Dépôt chez M. LARDET, place de la Préfecture, à Lyon. (8952-6148)

## 1 F. 20 C. ENGELURES. LE FLACON.

MIXTURE pour les guérir et s'en préserver, pharmacie LAROCHE, rue Saint-Polycarpe, 10, à Lyon. (8195)

## RHUMES, ASTHMES, CATARRHES.

Les PASTILLES PECTORALES DE MINISTRE, connues depuis un siècle, sont encore préférées à tous ces nouveaux pectoraux annoncés en termes pompeux. — Prix de la boîte : 1 fr. 20 c.

A la pharmacie BERTRAND, place Bell-cour, 12, et chez M. MACORS, rue Saint-Jean, à Lyon.

On trouve à la même adresse l'EXTRAIT DES FRUITS PECTORAUX ET BALSAMIQUES. — Le flacon : 1 fr. 50 c. (7185)

PHARMACIE A LYON, RUE PALAIS-GRILLET, 23.

## DÉPURATIF DU SANG

Pour la GUÉRISON des MALADIES SECRÈTES nouvelles ou anciennes, des Dartres, Gales rentrées, Affections rachitiques, rhumatismales, et de toute écreté ou Vice du Sang et des Humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.

Prix : 5 fr. le flacon.

En dépôt à Saint-Etienne, à la Pharmacie Chermezon, rue de la Comédie. (7381)